

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-17 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 634 AFIN DE MODIFIER DIFFÉRENTES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par le premier projet de règlement 634-17 modifiant le Règlement de zonage 634, la soussignée, greffière de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, donne avis public de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 19 mars 2021, le Conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le premier projet de règlement no 634-17 modifiant le **règlement de zonage no 634 et ses amendements de manière à modifier certaines grilles des usages et des normes, les dispositions concernant la terminologie, la superficie minimale d'un terrain en projet intégré et l'affichage.**
2. Ce projet de règlement vise à :
 - Modifier la superficie et la dimension du terrain sur lequel peut être érigé un bâtiment dans le cadre d'un projet intégré, à l'effet d'ajouter l'article 92;
 - Modifier les dispositions concernant la terminologie afin d'inclure la notion de « enseigne municipale »;
 - Modifier les grilles des usages et des normes des zones C-015, H-025, H-036, H-072 et C-080 afin de les exclure des zones assujetties à une demande de PIIA;
 - Exclure les enseignes municipales des dispositions applicables à l'affichage.
3. Conformément à l'arrêté ministériel no 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) et à la résolution 2021-03-104 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2021, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
4. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, à partir de 8h30 le 1er avril jusqu'au 15 avril 2021, à 16h30, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - a) Par courriel : Consultation-REGL-634-17@stadolphedhoward.qc.ca;
 - b) Par la poste : 1881, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard, (QC) J0T 2R0;

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le premier projet de règlement no 634-17 est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité au <https://stadolphedhoward.qc.ca/22/avis-publicset-reglements> où à l'hôtel de ville situé au 1881, chemin du village, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Donné à Saint-Adolphe d'Howard, ce 31 mars 2021

Me Maria Eugenia Valenzuela
Greffière